

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

---

19 OCTOBRE 2005

---

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION (1)

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE, LA HAINE ET LA XÉNOPHOBIE DANS  
LE SPORT ET VISANT À PROMOUVOIR UN SPORT "CITOYEN"

DÉPOSÉE PAR MME BERTOUILLE

RELATIVE A LA PROMOTION DES VALEURS ETHIQUES ET  
DU FAIR-PLAY DANS LE SPORT

DÉPOSÉE PAR M. WACQUIER ET CONSORTS

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES  
GÉNÉRALES ET DU SPORT  
PAR **MME ELIANE TILLIEUX.**

---

---

(1) Voir Doc. n°120 (2004-2005) n°1 et Doc. n°132 (2004-2005) n°1 et n°2

## TABLE DES MATIÈRES

	3
1 Exposé introductif de Mme Bertouille, auteur de la proposition de résolution relative à la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport et visant à promouvoir un sport « citoyen »	3
2 Exposé de M. Wacquier, co-auteur de la proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport	4
3 Discussion	5
4 Vote	7
 PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA PROMOTION DES VALEURS ÉTHIQUES ET DU FAIR-PLAY DANS LE SPORT	 8
1 Texte adopté par la commission	8

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné au cours de sa réunion du 19 octobre 2005(1) la Proposition de résolution relative à la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport et visant à promouvoir un sport "citoyen" et la proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport.

**1 Exposé introductif de Mme Bertouille, auteur de la proposition de résolution relative à la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport et visant à promouvoir un sport « citoyen »**

Mme Bertouille rappelle qu'il y a 20 ans, le monde découvrait avec horreur et tristesse les conséquences catastrophiques provoquées par le comportement absurde et stupide d'une minorité au cours d'une soirée qui devait être une fête et qui vira au stade du Heysel en un véritable cauchemar. Malheureusement depuis, le phénomène n'a cessé de s'amplifier. Aujourd'hui, tous les sports sont touchés. Qu'il s'agisse de professionnels ou d'amateurs, de jeunes ou de seniors, de sportifs ou de spectateurs, des comportements violents, haineux et racistes voient partout le jour.

Chaque jour, souligne Mme Bertouille, nous apprenons ainsi avec consternation des agressions physiques ou verbales qui déshonorent la pratique du sport. Diverses initiatives sont évidemment prises par les fédérations nationales et internationales pour lutter contre ces phénomènes. Malheu-

reusement, trop souvent encore, nous assistons à des comportements indignes de nombreux sportifs de haut niveau. Et malgré des sanctions de plus en plus fortes, le phénomène ne cesse de s'amplifier. Cette violence ne touche pas seulement le sport professionnel, le milieu amateur n'est, hélas, pas épargné. De plus en plus de jeunes en sont ainsi victimes et même les auteurs. On assiste également à une recrudescence des injures racistes et xénophobes ainsi qu'à des actes de violence dans et autour des stades.

Le sport n'est cependant pas le seul fautif de cette montée de la violence, de la haine et de la xénophobie. Il n'en demeure pas moins qu'il sert souvent, en raison de la passion qui l'entoure, de caisse de résonance de ce phénomène.

Mme Bertouille souligne que l'une des raisons souvent invoquées pour justifier cette violence consiste à mettre en avant les enjeux considérables véhiculés par le sport et la pression existant sur les sportifs. Si l'on ne peut nier que le sport professionnel véhicule des enjeux économiques considérables, on ne peut occulter que ces enjeux économiques n'existent pas dans les classes de jeunes ou parmi les sportifs amateurs.

Les raisons induisant ces comportements sont donc bien plus profondes. Beaucoup semblent ainsi avoir oublié la vertu première du sport qui est un jeu au détriment du principe de compétition. A ce propos, Mme Bertouille rappelle que la devise de l'olympisme est : « Le plus important, c'est de participer ». Aussi, il est impératif qu'au niveau de la Communauté française, il y ait une réflexion et que des actions soient entreprises notamment au niveau des plus jeunes pour leur apprendre les vertus et valeurs premières véhiculées par le sport que ce soit en milieu scolaire ou en milieu associatif. Ces valeurs ne pourront néanmoins être valablement transmises que si l'entourage sportif des jeunes et les parents adhèrent également à ces valeurs.

De même, nous sommes dans une société où il est important pour les plus jeunes d'avoir un modèle. Il faut donc que la promotion des valeurs de respect et de lutte contre le racisme soient véhiculées par les sportifs de haut niveau et que ceux-ci soient soutenus par leur fédération, de même que les comportements contraires à l'esprit sportif doivent être bannis et très durement sanctionnés.

Le sport permet également, ne l'oublions pas,

(1)

**Ont participé aux travaux de la Commission :**

M. Wacquier (Président), Mme Bertouille (en remplacement de M. Fontaine), M. Boucher, M. de Clippele, Mme Colicis, Mme Corbisier-Hagon, M. Devin, M. Diallo, Mme Docq (en remplacement de M. Senesael), M. Langendries, M. Meurreau, Mme Tillieux (Rapporteuse), M. Thissen et M. Walry (en remplacement de M. Daerden).

**Ont assisté aux travaux de la Commission :**

M. Crucke, M. Milcamp, M. Onkelinx, M. Petitjean : membres du Parlement

M. Eerdeken, Ministre de la Fonction publique et des Sports  
Mme Bonmariage, collaboratrice au cabinet du ministre Eerdeken

Mme Leprince, experte du groupe PS

M. Sohy, expert du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

un apprentissage de la citoyenneté. Mme Bertouille rappelle à ce sujet la définition donnée par Fred Constant de la citoyenneté : « La citoyenneté est, d'une part, une réalité d'ordre légal, politique, social ; une manière distinctive d'organiser et de vivre l'appartenance sociale et politique. Elle est d'autre part une idée sinon un idéal : une manière distinctive de penser et d'évaluer cette appartenance ».

Mme Bertouille constate que ces dernières années, la Communauté française a mené de nombreuses actions pour favoriser le sport. Il faut cependant constater que dans la plupart de ces campagnes, c'est l'aspect 'santé physique' qui a été mis en exergue. Il ne faut donc pas oublier que autant que cet aspect physique, le sport doit également jouer un rôle moteur d'intégration et d'apprentissage des règles de la vie en société. Le sport doit ainsi redevenir une école de l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie dans une société démocratique.

En conséquence, par la résolution qu'elle a déposée, Mme Bertouille demande au Gouvernement :

- 1° que le 29 mai soit déclaré, en Communauté française, journée de lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport ;
- 2° que la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport soit mise à l'ordre du jour des différentes conférences interministérielles concernées ;
- 3° que les comportements anti-sportifs et allant à l'encontre de l'esprit de fair-play du sport soient très sévèrement sanctionnés ;
- 4° que le Gouvernement encourage les initiatives prises par les écoles, clubs et fédérations en vue d'initier les plus jeunes au respect de l'autre dans le cadre de la pratique du sport ;
- 5° que la notion de citoyenneté véhiculée par le sport soit mise en exergue au même titre que celle de l'importance de la pratique du sport pour être en bonne santé.

## **2 Exposé de M. Wacquier, co-auteur de la proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport**

M. Wacquier expose que toute une série de réflexions ont déjà été menées sur la thématique de la violence dans le sport. Il se réfère notamment au Professeur Jean Plasterman qui a fort bien résumé l'ambivalence du sport dans une étude consacrée à

la thématique « Sport et éthique », étude dans laquelle il notait par exemple que l'éthique du sport devra nécessairement se préoccuper de justice et de solidarité.

M. Wacquier s'en réfère également aux réflexions et actions entreprises par le Conseil de l'Europe dont la Charte européenne du sport, la Convention européenne sur la violence et les débordements des spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football et le Code éthique du sport ainsi que les nombreuses résolutions et recommandations en matière de lutte pour la promotion de l'éthique et du fair-play dans le sport.

M. Wacquier souligne que ces documents mettent systématiquement en exergue d'une part la promotion du sport pour tous comme moyen d'améliorer la qualité de la vie, de faciliter l'insertion sociale et de contribuer à la cohésion de la société notamment parmi les jeunes et d'autre part, la tolérance par le sport. Il s'en réfère aussi à une enquête plus récente de la Ligue internationale contre le racisme et l'anti-sémitisme (LICRA) qui a rendu publics les résultats de son enquête. Résultats dont il apparaît clairement que l'augmentation des faits de racisme est préoccupante, que le racisme est principalement observé dans les disciplines liées à un sport de ballon, qu'un club sur deux est touché que ce soit en professionnel, en amateur ou en inorganisé, qu'un grand nombre de communautés sont touchées (la communauté maghrébine et noire à 83 %, la communauté juive à 12 % et la communauté homosexuelle à 5 %), que 71 % des communes interrogées qui ont déclaré être confrontées à des actes racistes prennent des mesures (plaintes, sanction sportive, vigilance et sécurité, dialogue, prévention et éducation, formation des éducateurs).

Ces constats, dit M. Wacquier, peuvent évidemment être appliqués à la situation belge et bien évidemment également à la Communauté française. Et même si le football semble manifestement le sport le plus touché par l'accroissement des manifestations de violence, de racisme, d'anti-sémitisme et de discrimination, d'autres disciplines commencent elles aussi à ressentir les premières expressions de haine. Il convient d'endiguer cette tendance et cela pour remettre à l'honneur l'immense majorité de rencontres de sportifs et de supporters qui ont un comportement sain.

En conséquence, dans la proposition de résolution qu'il a déposée, M. Wacquier et les co-signataires de sa proposition recommandent au Gouvernement de la Communauté française un certain nombre de mesures :

- mettre sur pied de façon rapide la Commission éthique chargée d'émettre des avis sur toute question déontologique en matière de sport ;
- encourager la remise de récompenses et mérite sportifs liés à l'éthique ;
- sensibiliser les médias à la réflexion et à l'étude de la question de la diffusion d'images de débordements à caractère violent ou raciste lors de la retransmission de compétitions sportives ;
- soutenir la réalisation d'une enquête à l'échelon de la Communauté française sur les dérives racistes, antisémites et xénophobes dans le sport en ce compris pour la pratique professionnelle, en amateur et inorganisé ;
- assurer de manière générale un suivi attentif aux propositions formulées dans le cadre des Chantiers du Sport ;
- favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les clubs et fédérations et les interlocuteurs sportifs qui initient des projets valorisant l'éthique et le fair-play ;
- inclure une réflexion dans l'analyse conjointe avec les autres niveaux de pouvoir des suites à donner au rapport de la Commission sur le dialogue interculturel ;
- prendre contact avec les gouvernements fédéral et régionaux afin de mettre en place une conférence interministérielle sur le sujet dans les secteurs du sport, de la santé, de la sécurité et de la justice et mettre en œuvre un plan d'action d'envergure nationale de promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport ;
- prendre en accord et en concertation avec les autorités compétentes toutes les mesures nécessaires à la répression et à la sanction sévère de la diffusion sur le support de l'internet de contenus prônant et justifiant des attitudes haineuses, racistes ou violentes en lien avec le sport ;
- mettre tout en œuvre pour que des moyens de contrôle de l'interdiction dans tous les stades et leurs alentours de slogans, symboles, gestes et chants racistes ou xénophobes soient opérants ;
- encourager les arbitres à arrêter toute rencontre officielle suite à des faits d'intolérance sur le terrain et dans les stades.

### 3 Discussion

M. Langendries pense que personne n'est insensible à la problématique de la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport. La presse nous a rappelé récemment le drame qui s'est déroulé au Heysel, il y a 20 ans.

La commission est réunie aujourd'hui pour examiner deux propositions de résolution du Parlement qui trouvent dans cet événement un écho douloureux. L'option de porter ce thème difficile en mettant en avant la « promotion » plutôt que la « lutte contre » lui a semblé plus porteuse d'avenir. En effet, il ne faut certes pas oublier le passé mais M. Langendries trouverait dommage que l'on se rattache uniquement à cet événement dramatique.

Combien d'autres événements, sans la même ampleur certes, sont tout aussi interpellants sur le plan de la violence, de la haine raciale ou de la xénophobie. Il faut aller de l'avant et commémorer la mémoire des victimes du terrible drame du Heysel en promouvant des valeurs qui nous sont chères. La promotion de valeurs au sens large peut constituer un moyen très efficace de lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport.

Plutôt que d'instaurer une « journée de lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport », M. Langendries avec les autres auteurs de la proposition de résolution a opté pour un soutien plus général à la remise de récompenses et mérites sportifs liés à l'éthique. Ainsi le Brussels International Supporters Award est une initiative de l'échevinat des sports de la ville de Bruxelles que l'on ne peut que soutenir. L'instauration de journées commémoratives est à la mode. Il pense qu'il ne faut pas verser dans la multiplication de ces journées au risque de diluer des souvenirs que nous entendons entretenir.

M. Langendries relève que nous avons pris le pas de sensibiliser les médias sur la diffusion des débordements à caractère violent ou raciste. Le sujet est difficile mais il faut reconnaître que les médias sont les canaux bien malgré eux de la banalisation de la violence autour des stades.

Il relève aussi avec intérêt l'idée d'une enquête qui permettrait d'avoir une photographie de la réalité vécue dans le monde du sport. Il n'oublie pas non plus l'idée de la conférence ministérielle qui devrait déboucher sur un plan d'action d'envergure nationale qui réveillera très certainement toutes les consciences.

M. Langendries pense qu'il pourrait encore dissenter longtemps sur la promotion des valeurs éthiques et du fair-play mais dans son exposé in-

productif son collègue, M. Wacquier, en a assez dit. Il sait que le Ministre les entendra et qu'ils contribueront avec le Gouvernement à faire bouger les choses.

**M. Devin** pense que pour le thème qui nous occupe toutes les opérations qui pourront être menées seront bénéfiques tant pour le sport amateur que pour le sport professionnel.

En ce qui concerne le problème de la banalisation de la violence dans les médias, il constate que des efforts ont été faits dans le cadre des stades ; des efforts ont également été faits et des leçons tirées au niveau de l'encadrement des supporters et de l'organisation du dispositif policier. Il pense qu'il faut surtout éviter que en ce domaine, le sujet devienne racoleur.

En ce qui concerne la remise de prix dans le cadre sportif, M. Devin souligne que la Communauté française a été pionnière en la matière notamment avec l'organisation de la distinction du mérite sportif ainsi que le prix d'éthique en matière sportive.

**M. de Clippele** souligne que dans les deux propositions de résolution, on parle d'éthique et de fair-play. Il se demande pourquoi l'on ne parle pas de corruption ou de dopage.

**M. Wacquier** convient que la corruption et le dopage sont des problèmes qui touchent le milieu sportif mais dans le cadre des propositions de résolution on se trouve dans le domaine de la citoyenneté, de l'éthique et du fair-play.

**Mme Bertouille** souligne que l'on peut sans doute multiplier les thèmes importants dans le cadre d'une résolution mais en allant, dans ces propositions de résolution à l'essentiel, pour ce qui concerne les compétences de la Communauté française, on donne un signal fort à la population.

**M. le ministre Eerdekens** félicite les parlementaires signataires des résolutions pour leur initiative qui est effectivement très intéressante. En réponse à M. de Clippele, le Ministre souligne que l'éthique dans le sport peut recouvrir bien des choses. Les deux propositions de résolution visent différents problèmes d'éthique dans le sport et lorsque l'on évoque le dopage, il s'agit également d'un problème d'éthique au niveau sportif. Le Ministre pense qu'il y a un risque de ne pas atteindre des objectifs bien ciblés si l'on veut recouvrir tous les domaines se rattachant à l'éthique dans le sport. Le dopage, par exemple, est sanctionné au niveau international par l'Agence mondiale anti-dopage qui a adopté un code et chaque pays, membre de l'agence, est invité à retranscrire en droit interne les prescriptions contenues dans

ce code. La lutte contre le dopage apparaît dès lors être un thème un peu à part par rapport aux deux propositions de résolution soumises à la commission.

Ce qui a surtout frappé la plupart des observateurs, c'est la montée de la violence, de la haine et de la xénophobie dans le domaine du sport. Ce qui lui paraît insupportable, c'est que l'on ne puisse se rendre paisiblement à une manifestation sportive ou dans un stade de football sans rencontrer un immense dispositif policier. Ce qui lui paraît également insupportable, ce sont les agressions racistes ou antisémites proférées à l'égard de certains joueurs. Il trouve que l'idée de la création d'une commission d'éthique chargée d'étudier ces différents phénomènes est une excellente initiative. Pour ce qui concerne les problèmes liés au dopage ou à la corruption, il pense qu'il faut prendre des initiatives distinctes et ce, au niveau des pouvoirs compétents.

**M. Wacquier** souligne à propos de la corruption que ce thème fait partie d'un créneau bien précis du suivi des recommandations des chantiers du sport.

**M. de Clippele** constate que dans la résolution déposée par M. Wacquier et consorts, une des recommandations vise à encourager les arbitres à arrêter les rencontres suites à des faits d'intolérance. Il se demande s'il ne faudrait pas être plus précis quant à la définition des objectifs poursuivis par cette recommandation.

**M. Wacquier** répond que les arbitres sont formés pour avoir un certain discernement dans le jugement de ce genre de situation. Il est difficile d'énoncer des règles précises quant au déroulement d'une compétition sportive.

**Mme Bertouille** constate que les deux propositions de résolution soumises à la commission sont très proches. Elle en souligne certains points communs. Ainsi, dans sa proposition de résolution, elle souhaitait instituer une journée de commémoration. Elle constate que dans la proposition déposée par M. Wacquier et consorts, on remplace cette commémoration par la remise d'un prix ou d'une récompense sportive liée à l'éthique ce qui doit également se faire à une date bien déterminée. Il y a également un parallèle entre les deux propositions de résolution en ce qui concerne la création d'une conférence interministérielle. Les deux résolutions ont encore des points de convergence au niveau de la répression et des sanctions ; toutes deux encore encouragent les initiatives d'échanges entre le club et les fédérations et cela surtout en faveur des plus jeunes.

En dehors de ces points de convergence entre les deux propositions de résolution, elle pense que la résolution déposée par M. Wacquier et consorts est un peu plus large que la sienne et que la notion de citoyenneté qui est largement développée dans sa proposition de résolution sera certainement atteinte en valorisant l'éthique et le fair-play.

En conséquence, Mme Bertouille dépose deux amendements à la proposition de résolution déposée par M. Wacquier et consorts.

L'amendement n° 1 est libellé comme suit :

Remplacer la septième recommandation au sein du dispositif par :

*« de prendre, en accord et en concertation avec les autorités compétentes, toutes les mesures nécessaires à la répression et à la sanction sévère de la diffusion, sous quelle forme que ce soit, par quelconque support et en tous lieux, en ce compris dans les stades et leurs alentours et sur internet, de contenus prônant ou justifiant des attitudes haineuses, racistes ou violentes en lien avec le sport et de rendre ces mesures opérantes le plus rapidement possible ».*

#### Justification

L'objectif poursuivi est de réprimer et de sanctionner toute personne qui prône, d'une manière ou d'une autre la violence, le racisme ou encore la haine et ce, peu importe le support, la forme ou encore le lieu (stade foot, internet, cour de récréation, ...).

En effet, chacun (mineur ou majeur) doit être mis devant ses responsabilités face à des attitudes ou propos qui ne sont pas compatibles avec le respect d'autrui, la citoyenneté et la liberté des individus.

La sanction éventuelle sera évidemment adaptée en fonction de l'âge de la personne et de sa situation personnelle.

L'amendement n° 2 est libellé comme suit :

Supprimer la dixième recommandation au sein du dispositif.

#### Justification

La recommandation visant à rendre plus opérante la lutte contre la xénophobie ou le racisme dans les stades et alentours est intégrée dans la septième recommandation amendée qui a été élargie.

Voir (amendement n° 1).

Mme Bertouille précise que moyennant l'adoption de ces deux amendements, elle retire sa proposition de résolution.

## 4 Vote

Les amendements n° 1 et 2 à la proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport sont adoptés à l'unanimité des 13 membres présents. La proposition de résolution ainsi amendée est adoptée à l'unanimité des 13 membres présents.

La proposition de résolution relative à la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport et visant à promouvoir un sport citoyen déposée par Mme Bertouille est retirée.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse, E. TILLIEUX	Le Président, P. WACQUIER
--------------------------------	------------------------------

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROMOTION DES VALEURS ÉTHIQUES ET DU FAIR-PLAY DANS LE SPORT

---

### 1 Texte adopté par la commission

Vu la nécessité de poser le débat de façon sereine et constructive afin de définir des pistes d'action efficaces et concertées avec les interlocuteurs concernés ;

Vu la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football entrée en vigueur en Belgique en 1990 et notamment son article 7 qui stipule que « Chaque Partie transmet au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, dans l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe, toutes les informations pertinentes relatives à la législation et aux autres mesures qu'elle aura prises dans le but de se conformer aux dispositions de la présente Convention, que ces mesures concernent le football ou d'autres sports » ;

Vu la recommandation du Conseil de l'Europe relative au rôle des mesures socio-éducatives dans la prévention de la violence dans le sport et manuel sur la prévention de la violence dans le sport (2003/1) ;

Vu la recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance raciale dans le sport (2001/6)

Vu la résolution du Conseil de l'Europe relative à la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance dans le sport (2000/4)

Vu la recommandation du Conseil de l'Europe sur les principes directeurs relatifs à la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention : identification et traitement de contrevenants (90/1)

Vu la résolution du Conseil de l'Europe sur la violence des spectateurs (89/3)

Vu la recommandation du Conseil de l'Europe relative au rapport d'ensemble sur les mesures de lutte contre le hooliganisme (89/2)

Vu la recommandation du Conseil de l'Europe sur la réduction de la violence des spectateurs lors de manifestations sportives et notamment des matches de football (84/8)

Vu la résolution du Conseil de l'Europe sur la violence de spectateurs lors de manifestations sportives (84/6) ;

Vu la Charte européenne du Sport et le Code éthique du Sport (1992), publiés par le Conseil de l'Europe ;

Vu les conclusions de l'atelier n°3 consacré au sport et à l'éthique lors des Chantiers du Sport en 2002 ;

Vu les différentes initiatives et actions de sensibilisation qui ont été menées tant par des instances sportives internationales telles que par des acteurs nationaux telles les campagnes pilotées par le Centre pour l'Égalité des chances et la Lutte contre le racisme comme « carte rouge au racisme », ou la création du « Brussels International Supporters Award » ;

Considérant que dans sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir l'éthique dans le sport ;

Considérant que le fair-play et la promotion des valeurs éthiques dans le sport doivent être encouragés par tous les moyens et que tout manquement tout doit être sanctionné sévèrement ;

Considérant qu'il faut bannir du sport les attitudes et les comportements intolérants et que le sport a un rôle important à jouer en favorisant la tolérance dans l'ensemble de la société ;

Considérant que la violence est un phénomène social actuel de vaste envergure, dont les origines sont essentiellement extérieures au sport, et que le sport est souvent le terrain d'explosions de violence ;

Considérant que l'ensemble des acteurs du monde sportif, tels que les joueurs, entraîneurs, arbitres, supporters, managers, parents, enseignants doivent être associés à la dynamique positive qu'il convient d'initier pour sensibiliser le public et les sportifs à la nécessité d'une pratique sportive respectueuse de l'éthique ;

Le Parlement de la Communauté française :

Recommande au Gouvernement de la Communauté française

— de mettre sur pied de façon rapide la commission (éthique) chargée d'émettre des avis sur toute question déontologique en matière de sport ;

— d'encourager la remise de récompenses et mé-

rites sportifs liés à l'éthique ;

- de sensibiliser les médias à la réflexion et à l'étude de la question de la diffusion d'images de débordements à caractère violent ou raciste lors de la retransmission de compétitions sportives ;
- de soutenir la réalisation d'une enquête à l'échelon de la Communauté française sur les dérives racistes, antisémites et xénophobes dans le sport, en ce compris pour la pratique professionnelle, en amateur et inorganisée ;
- d'assurer de manière générale un suivi attentif aux propositions formulées dans le cadre des Chantiers du Sport ;
- de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les clubs, les fédérations et les interlocuteurs sportifs qui initient des projets valorisant l'éthique et le fair-play ;
- de prendre, en accord et en concertation avec les autorités compétentes, toutes les mesures nécessaires à la répression et à la sanction sévère de la diffusion, sous quelle forme que ce soit, par quelconque support et en tous lieux, en ce compris dans les stades et leurs alentours et sur internet, de contenus prônant ou justifiant des attitudes haineuses, racistes ou violentes en lien avec le sport et de rendre ces mesures opérantes le plus rapidement possible ;
- d'inclure une réflexion à ce sujet dans l'analyse conjointe avec les autres niveaux de pouvoir des suites à donner au rapport de la commission sur le dialogue interculturel ;
- de prendre contacts avec les gouvernements fédéral et régionaux afin de mettre en place une Conférence interministérielle sur le sujet dans les secteurs du sport, de la santé, de la sécurité et de la justice et de mettre en œuvre un plan d'action d'envergure nationale de promotion des valeurs éthique et du fair-play dans le sport ;
- d'encourager les arbitres à arrêter toute rencontre officielle suite à des faits d'intolérance sur le terrain et dans les stades.

Le Parlement assurera le suivi des présentes recommandations en se donnant la possibilité d'organiser le débat en son sein.